



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers



Exécuté par **giz** an der Leibniz Universität Hannover

Consultation sous-régionale des parties prenantes de la gestion durable des forêts d'Afrique centrale en vue de la préparation d'une Déclaration conjointe en faveur des forêts d'Afrique centrale et du développement économique en préparation de la participation de la sous-région à la CdP 30 climat de Belém.

Douala, les 28 et 29 août 2025

Termes de référence

1. Contexte

Les forêts du Bassin du Congo représentent désormais le principal poumon de la planète avec une superficie de 318 580 520 ha, dont 184,7 millions ha sans aucun signe visible de perturbation¹. Actuellement, malgré leur superficie comparativement plus faible, les forêts non perturbées en Afrique centrale absorbent donc désormais plus de carbone que celles d'Amazonie², du fait de leurs caractéristiques structurales,³ du taux de déforestation qui reste relativement bas par rapport aux deux autres bassins de forêts tropicales et de ses tourbières de la cuvette centrale qui couvrent 145 500 km², à cheval sur la République du Congo et la République Démocratique du Congo (RDC). Elles constituent donc le plus vaste complexe mondial de tourbières tropicales avec une capacités de capture du carbone de 30 milliards de tCo₂. De manière générale, les forêts du bassin du Congo absorbent environ 1,1 milliard de tCO₂ dans l'atmosphère par an, soit environ 4 % des émissions mondiales chaque année, l'Afrique centrale reste l'une régions au monde où le différentiel entre absorptions et émissions de carbone est le plus positif (flux net de 610 millions tCo₂) et dispose d'un stock de carbone séquestré d'environ 60 milliards de tCo₂ y inclus 30 milliards de tCo₂ dans ses tourbières.

De plus, ces forêts constituent une banque de ressources biologiques, génétiques et culturelles. Dans le cadre du Défi de Bonn ou « Bonn Challenge » et de l'AFR 100, les pays d'Afrique centrale se sont engagés à restaurer 34,56 millions d'hectares de forêts. Cet engagement représente 21,13% des engagements mondiaux et 39,06% des engagements des pays Africains dans le cadre des défis de Bonn. Les investissements dans la restauration des forêts en Afrique centrale, pourraient se traduire par un retour sur investissement significatif qui pourrait s'élever à 11 milliards de dollars en bénéfices économiques et à 3,37 Gt de CO₂ séquestrés en bénéfices climatiques, ceci bien au-delà, des prévisions de contribution du Fond Vert Climat avec plus de 12 Milliard de \$ pour 2,9 Gt de CO₂ évités.

¹C. Vancutsem, F. Achard, J.-F. Pekel, G. Vieilledent, S. Carboni, D. Simonetti, J. Gallego, L. E. O. C. Aragão, R. Nasi, Long-term (1990–2019) monitoring of forest cover changes in the humid tropics. *Sci. Adv.* 7, eabe1603 (2021).

² Richard Eba'a Aty, Etat des forêts du bassin du Congo en 2021 : conclusion, p.392.

³ La densité en arbres à l'hectare y est moins importante, mais les arbres de gros diamètre y sont plus nombreux et, à diamètre équivalent, les arbres y sont plus grands, ce qui résulte en une quantité de carbone – ou de biomasse – à l'hectare supérieure en moyenne à celle des forêts amazoniennes (Sullivan et al. 2017).

Les besoins financiers pour la mise en œuvre des CDN révisées en Afrique centrale à l’horizon 2030 sont de 139 milliards de dollars US dont 115 milliards pour les mesures d’atténuations et 39 milliards pour les mesures d’adaptation.

La protection, la gestion durable et la restauration des écosystèmes forêts du bassin du Congo apparaissent donc comme l’une des voies royales pour atteindre l’objectif de la communauté internationale de maintenir la température globale en dessous des 1,5 degré Celsius. Mais paradoxalement, les forêts d’Afrique centrale peinent à attirer le même niveau de financement que les autres massifs forestiers tropicaux d’Amérique du Sud et d’Asie. Sur une dizaine d’années, de 2008 à 2017, le secteur forêt-environnement d’Afrique centrale n’a capté que 11,5 % des financements débloqués pour la conservation et la gestion durable des forêts tropicales.

Ainsi, lors de la COP26 de Glasgow, à travers une Déclaration collective, 12 pays parmi les plus riches, et incluant le Bezos Earth Fund⁴, se sont engagés de mobiliser au moins 1,5 milliard USD pour la protection et la gestion durables des forêts du bassin du Congo et de ses tourbières pour la période 2021-2025. Cet engagement compte parmi les plus importants accomplissements de la COP26 et marque une étape importante dans la collaboration entre les pays donateurs et ceux du bassin du Congo.

Dans ce contexte, la COMIFAC s’active pour un financement équitable « Fair deal et Fair share » pour le bassin du Congo dont la valeur devrait être à un niveau de 6 milliards USD/an, si l’on tient compte du niveau de contribution des écosystèmes forestiers du bassin du Congo au climat mondial.

À cet effet, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a organisé les 6,7 et 8 juillet 2022 à Libreville la première réunion des experts de la Task Force Finance de la COMIFAC sur le financement de Glasgow. A la suite de cette réunion et afin d’impliquer toutes les parties prenantes dans le dialogue visant à mobiliser plus de financement à faveur des écosystèmes d’Afrique centrale, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a mis en place un Groupe de travail sur le financement du secteur forêts-environnement en Afrique centrale dont l’objectif général est de renforcer et entretenir la dynamique de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du Plan de Convergence sous-régional. Cette plateforme a déjà tenu trois réunions ayant permis la production des éléments de langage pour les négociations internationales (COP 27, COP 28 et COP 29 climat, COP 15 et COP 16 pour la biodiversité).

Lors de sa quatrième réunion qui s’est tenue du 05 au 07 mars 2025 à Malabo, ce Groupe de Travail de la COMIFAC a initié le processus de rédaction d’un avant-projet de Déclaration d’intention des Chefs d’Etat sur une vision à moyen et long terme du financement juste et équitable des forêts du bassin du Congo. Un comité ad hoc a été mis en place pour la finalisation du projet de Déclaration des Chefs d’Etat en collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Ce Projet de Déclaration a été envoyé aux Etats membres de la COMIFAC pour amendement.

⁴ Commission européenne au nom de l’Union européenne, République fédérale d’Allemagne, République française, Japon, Royaume de Belgique, Royaume des Pays-Bas, Royaume de Norvège, Royaume de Suède, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis, Fonds Bezos pour la Terre.

Étant donné que l'engagement des pays donateurs de Glasgow arrive à échéance en 2025 et sur recommandation de la table ronde de haut niveau de Wilton Park sur les forêts du bassin du Congo, un processus inclusif a été mis en place en avril 2025, par la 16^e réunion du Conseil Directeur du PFBC en vue de présenter lors de la COP 30 à la CCNUCC de Belém, un engagement commun ou Déclaration conjointe des pays de la région et de leurs partenaires. Un groupe de travail ad hoc du PFBC a ainsi été mis en place et comprend des représentants des pays d'Afrique centrale, des bailleurs, des organisations régionales pertinentes (COMIFAC, CEEAC, CEMAC). Ce groupe a produit le draft du cadre stratégique du pacte global pour les forêts d'Afrique centrale.

En marge de la Conférence sur la criminalité environnementale qui s'est tenue à Libreville du 09 au 11 juillet 2025, le draft de ce cadre stratégique du pacte a été présenté aux membres du Conseil Directeur et a fait l'objet de plusieurs observations et de recommandations parmi lesquelles utiliser ce draft du cadre stratégique pacte plutôt lors du processus de révision du plan de convergence et de procéder à l'élaboration de la Déclaration conjointe qui fera office du Pacte global puisque ce dernier n'était pas encore élaboré.

Immédiatement après la conférence de Libreville, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC grâce à l'appui technique et financier de la GIZ, a procédé à l'identification de deux consultants pour la finalisation de l'avant-projet de la Déclaration conjointe et de la proposition d'un mécanisme financier (réceptacle) des ressources qui seront mobilisées pendant la COP 30.

En vue de finaliser cet Avant-projet de Déclaration conjointe, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en collaboration avec la Co-facilitation franco-gabonaise du PFBC et avec l'appui financier et technique de la Coopération allemande à travers le projet GIZ d'appui à la COMIFAC organise une consultation sous-régionale inclusive impliquant les experts des pays membres de la COMIFAC, des partenaires techniques et financiers ainsi que les réseaux de la société civile et des communautés locales et autochtones.

2. Objectifs de la réunion

L'objectif général de la réunion est de procéder à l'examen et à la validation de l'avant-projet de Déclaration conjointe pour le financement durable et équitable de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale afin de mutualiser les cadres de négociation avec les pays partenaires.

De manière plus spécifique il s'agira entre autres de :

- examiner et enrichir l'avant-projet de Déclaration conjointe pour le financement durable et équitable de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale;
- présenter l'étude sur les leçons apprises du Congo Basin Pledge 1 et des autres initiatives de financement des forêts d'Afrique centrale;
- examiner et enrichir la proposition de mécanisme financier à mettre en place pour les fonds qui seront mobilisées à la COP 30 ;
- présenter la mise à jour de la note d'analyse et de positionnement des pays d'Afrique centrale par rapport au Tropical Forest Forever Facility ;
- présenter l'initiative "the Pledge we want" des Peuples autochtones d'Afrique centrale.

3. Résultats attendus de la réunion

Les résultats attendus de cette réunion sont les suivants :

- l'avant-projet de Déclaration conjointe déclaration conjointe pour le financement durable et équitable de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale est validé ;
- l'étude sur les leçons apprises du Congo Basin Pledge 1 et des autres initiatives de financement des forêts d'Afrique centrale est présentée ;
- la proposition de mécanisme de financier à mettre en place pour les fonds qui seront mobilisées à la COP 30 est validée ;
- la note d'analyse et de positionnement des pays d'Afrique centrale par rapport au Tropical Forest Forever Facility est présentée ;
- l'initiative "the Pledge we want" des Peuples autochtones d'Afrique centrale est présentée ;

4. Méthodologie et participants de la réunion

La réunion sera organisée autour de sessions plénières et de travaux en groupe. Elle regroupera environ 70 participants notamment : les représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les représentants des pays-membres de la COMIFAC ; les représentants des réseaux de la COMIFAC et les représentants des Partenaires Techniques et Financiers.

5. Durée et lieu

Cette réunion se tiendra les 28 et 29 août 2025 à Douala, en République du Cameroun.

6. Financement du Budget de la réunion

Cette réunion sera financée par la coopération allemande à travers le Projet GIZ « Appui régional à la COMIFAC ».

7. Documents de travail

- draft de l'avant-projet de Déclaration conjointe déclaration conjointe pour le financement durable et équitable de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale;
- draft du cadre stratégique du Pacte global sur les forêts du bassin du Congo ;
- rapport de l'étude sur les leçons apprises du Congo Basin Pledge 1 et des autres initiatives de financement des forêts d'Afrique centrale;
- draft du document de proposition de mécanisme financier à mettre en place pour les fonds qui seront mobilisées à la COP 30;
- Note d'analyse et de positionnement des pays d'Afrique centrale par rapport au Tropical Forest Forever Facility (TFFF).